CANADA

Débats du Sénat

3e SESSION • 40e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 57

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Déclaration de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 20 octobre 2010

LE SÉNAT

Le mercredi 20 octobre 2010

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, j'interviens aujourd'hui pour attirer votre attention sur les préoccupations des étudiants en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le 6 octobre, j'ai eu le privilège de rencontrer deux représentants de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Michael Olsen, de la Colombie-Britannique et Katie Haig-Anderson, du Manitoba.

Lors de notre rencontre, les étudiants m'ont parlé du contenu de leur rapport intitulé *L'éducation publique pour le bien commun*.

Le rapport porte essentiellement sur des questions relatives à l'éducation postsecondaire au Canada, comme l'endettement croissant des étudiants, l'absence d'une stratégie nationale en matière d'éducation et la nécessité pour le gouvernement fédéral de faire preuve d'un leadership fort et de prendre des engagements.

Dans son rapport, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants présente aussi dans le détail cinq recommandations clés au gouvernement actuel. Ce sont les suivantes : élaborer et mettre en œuvre un plan national pour un système d'éducation postsecondaire d'excellente qualité et financièrement abordable; se donner les moyens d'évaluer les résultats et le succès du plan en augmentant de 10 millions de dollars les fonds octroyés à Statistique Canada pour collecter et analyser les statistiques relatives à l'éducation postsecondaire; réduire la dette des étudiants en augmentant le montant et le nombre de bourses non remboursables offertes aux étudiants et en redirigeant les fonds destinés aux mécanismes de crédit d'impôts et d'épargne relatifs à l'éducation vers le Programme canadien de bourses aux étudiants, et autoriser les étudiants de troisième cycle à recevoir des bourses dans le cadre de ce programme; respecter les obligations qu'a le Canada de financer l'éducation des Autochtones en supprimant le plafond de financement qui existe dans le cadre du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et en faisant en sorte que tous les étudiants membres des Premières nations ou inuits admissibles bénéficient des fonds nécessaires pour recevoir une éducation postsecondaire; et encourager l'innovation en faisant passer à 3 000 le nombre de bourses accordées dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada et en répartissant les fonds de manière proportionnelle entre les conseils de recherche en fonction des effectifs.

Honorables sénateurs, je crois que nous devrions vraiment prendre en considération les recommandations de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants afin de renforcer l'éducation postsecondaire au Canada, et ce, afin de répondre aux besoins des étudiants et d'être plus concurrentiels sur la scène mondiale.